

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 553

Artikel: Ludwig Hohl à La Jonction [à suivre]
Autor: Baier, Eric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022452>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 553 17 juillet 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

553

Ludwig Hohl à La Jonction

Ludwig Hohl est écrivain.

Il a publié à ce jour une œuvre importante en langue allemande (Editions Suhrkampf à Francfort)¹ Peu lu en Suisse allemande où il est né, il est totalement inconnu en Suisse romande², où il réside pourtant depuis 1937.

Je suis allé rendre visite à Ludwig Hohl, tout bonnement, à la rue David Dufour à la Jonction.

Son domicile est à mi-chemin entre l'Administration du Contrôle de l'habitant et le café du Rond-Point.

Vous pénétrez dans un immeuble rénové, façade blanchie à la chaux; sur votre gauche un bar à café fonctionnel s'est ouvert récemment.

Au moment des travaux, le propriétaire a imposé à ce locataire lunatique de quitter la cave qu'il occupait au sous-sol depuis des dizaines d'années pour s'installer à l'entre-sol. Salubrité oblige! Il n'est donc plus exact de décrire l'antre de Ludwig Hohl comme le faisait Richard Garzarolli 1969:

«Où est-ce? Dans une caverne? Dans une cave genevoise?

»Quelque part dans le sous-sol du monde (des escaliers profonds, des murs suintants et glacés), la porte branlante de L. Hohl s'ouvre. Jaillissent quelques chats ébouriffés.»

Non! Ludwig Hohl ne surgit pas de quelques lointaines mille et une nuits, il est là, devant moi en chair et en os, l'âge et la maladie aidant, plus fragile et usé mais bien réel.

J'avais sur le cœur une question première. Pourquoi vous êtes-vous, Ludwig Hohl, imposé très jeune un total déracinement?

Et ensuite, d'une seule traite. Né le 9 avril 1904 à Nestal, Glaris, vous étiez à Paris en 1924, à Vienne en 1930, aux Pays-Bas de 1931 à 1937, et définitivement à Genève depuis 1937... De culture germanique, vous vivez transplanté, ici, à Genève. Est-ce seulement parce que vous haïssez profondément le dialecte de vos amis d'enfance — allant jusqu'à dire que les Suisses allemands n'ont pas de langue maternelle puisqu'ils n'apprennent la leur que sur les bancs d'école? Non, il y a dans votre exil comme une automutilation!

Vous avez décidé un jour de vous infliger une vie de misère matérielle pour mieux distiller votre activité spirituelle. Est-ce là le prix fort que vous acquittez sans cesse pour nourrir votre ardeur créatrice?

Voilà, la richesse de Ludwig Hohl n'est pas d'accès facile. On sent dans sa démarche une impressionnante contrainte, qui se révèle avec éclat dans la manière dont l'auteur vit et traverse la condition d'écrivain.

Pas de succès, une absence de reconnaissance

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

Tous les quinze jours

Une coutume qui date du «passage» de «Domaine Public» à la parution hebdomadaire, c'est-à-dire depuis 1972: pendant les deux mois d'été, la rédaction réduit le rythme, revenant à un numéro tous les quinze jours. C'est l'occasion de souffler un peu et de laisser souffler le lecteur.

DP 554 paraîtra donc, non pas les 24 et 25 juillet, mais le jeudi 31 juillet.

Ludwig Hohl à La Jonction

sociale, un destin subi dans l'anonymat (du moins dans le début des années soixante), l'obligation d'assumer ce travail de taupe, d'ermite, de marginal, en «dé-communication totale» avec l'offre et la demande littéraire.

Impossible d'imaginer L.H. aujourd'hui en train de paraître dans une émission littéraire à la télévision. C'est peut-être, c'est sûrement ce fier enfermement qui fait de lui un écrivain admiré de ses fidèles. Frisch, Durrenmatt, Muschg et même Peter Handke professent pour le solitaire de La Jonction une estime profonde.

Et pourtant, L.H. sait qu'il passera à la postérité. Cette tranquille assurance, là encore, renverse le bon-sens.

J'abordais L.H. comme un enquêteur, et je me retrouve accusé. Je croyais glâner chez lui quelque «information», et il m'interroge, me harcèle, exige de moi un travail total de lecture de son œuvre. Je voulais jouer et je suis jouet.

E. B.

A suivre, si possible.

¹ Deux textes majeurs traduits en français: «Nächtlicher Weg», «Chemins de nuit», par Philippe Jacottet. Collection CH, 1978. Et «Dass fast alles anders ist», traduit par Walter Weideli, «Tous les hommes presque toujours s'imaginent», L'Aire/Rencontre, 1971.

² Tout de même: un numéro spécial de la «Revue de Belles-Lettres» en 1969 (n° 3). A noter aussi, tout récemment, une interview de L.H. dans le «Tages Anzeiger Magazin»

ÉGLISE-ÉTAT

Les démons du préfet

«Monsieur le pasteur Heller, votre élection, à fin 1979, a causé des remous au sein de la population de notre région. En effet, vous êtes un objecteur de conscience; vous me l'avez personnellement confirmé mercredi passé. Vous êtes opposé à l'armée, à la défense nationale, à la politique de sécurité.

»Pensez-vous, Monsieur le pasteur, que vous pouvez alors occuper un poste dans une église qui se proclame institution nationale?

»Pensez-vous, Monsieur le pasteur, que la formation à la vie chrétienne signifie pour un peuple le renoncement à sa volonté et à sa capacité de sauvegarder sa liberté d'action et son indépendance vis-à-vis de l'extérieur?

»Pensez-vous, Monsieur le pasteur, que pratiquer l'objection de conscience est une liberté compatible avec notre ordre constitutionnel, lequel impose l'obligation générale de servir, expression de la volonté de défense de notre peuple?

»Enfin, Monsieur le pasteur, pensez-vous qu'il est décent de toucher un traitement de l'Etat dont on viole délibérément une loi fondamentale?

»En vérité, Monsieur le pasteur, je ne pense pas (...).»

Interpellant par ces mots, dimanche 6 juillet, le pasteur à qui il était chargé de remettre l'acte de ratification de son élection, en vertu de la loi sur les préfets et de la loi ecclésiastique sur l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, à qui s'adressait au juste le préfet Henri Gétaz?

Au pasteur Heller, lui-même? Dans l'espoir secret de le voir tourner casaque sur l'heure, faire amende honorable, se mettre au fixe et entonner dans la liesse générale un refrain aimé des Vieux-Zofingiens?

Aux membres de la communauté protestante, assemblés dans cette église des Planches pour le culte d'installation? Dans l'espoir secret que, con-

vaincus par sa diatribe, ils organisent aussitôt un nouveau scrutin, cassant l'élection du pasteur Heller, acquise en automne 1979 à une large majorité (180 voix contre 90)?

Au Conseil d'Etat, qui n'aurait pas saisi du Châteaueu la gravité de la situation? Dans l'espoir secret de le voir reprendre sa signature, déchirer l'acte de ratification d'une candidature qui avait été dûment acceptée par le Conseil synodal?

ARON ET DRUON

A l'extrême, le préfet du district de Vevey avait-il peaufiné pour l'amour du geste gratuit un discours flamboyant, agrémenté même de références à deux penseurs français du bon bord, Raymond Aron et Maurice Druon? Depuis lors en tout cas le Conseil d'Etat vaudois, en cinq petites phrases, a désavoué le préfet Gétaz. La communauté de la paroisse de Montreux, si elle n'est pas sortie indemne de l'algarade, comme on s'en doute, n'a pas manifesté son intention de revenir sur son bon choix. Et le pasteur Heller s'est expliqué sur sa décision d'objecter dans les colonnes de «24 Heures». Bref, on sait aujourd'hui que dans les limites de ses compétences dans ce domaine, l'Etat admet qu'un pasteur objecteur de conscience peut valablement servir l'Eglise (avec un salaire à la clef, pour revenir à la hauteur de vues de l'orateur). Choux-blanc pour le préfet.

LES JUSTES MOTIFS

L'hypothèse d'une provocation gratuite cadre mal avec la solennité de la circonstance. Quelles chimères poursuit donc ce lieutenant de l'Etat qui prend le risque d'être aussitôt désavoué, même s'il peut compter sur une réprimande feutrée, de rigueur entre gens de bonne compagnie? Pour quels justes motifs se place-t-il en marge de l'ordre établi et brave-t-il cette hiérarchie qu'il fait profession de respecter? Pour quelles raisons objecte-t-il, en quelque sorte, à son tour?

A sa décharge, le préfet Gétaz peut invoquer les